

Séance du 13 décembre 2022

N° 60/2022

Participation
communale à la
sortie maternelle
2023 à Jard-Sur-
Mer.

Prise en charge
licence Educartable

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Fabienne THORRÉE, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Isabelle PIDOUX

Excusés avec pouvoirs : Didier DAVID pouvoir à Jean-Luc CHARTIER, Guillaume PORCHET pouvoir à Fabienne THORRÉE, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT, Céline PAILLAT pouvoir à Raphaèle GONTIER., Marine SACRÉ pouvoir à Annie GUILBERT.

Excusés sans pouvoir : Patrick MOULINEAU, Sandra SAUVAGE.

Secrétaire de séance : Olivier TRAVEL.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date d'affichage : 14 décembre 2022

Transmission au contrôle de légalité le :

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	05
Votants :	17

Certifiée exécutoire,



Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20221213-60-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2022

N° 60 : Participation communale à la sortie maternelle 2023 à Jard-Sur-Mer. Prise en charge licence Educartable.

L'école maternelle organise une sortie de fin d'année, à Jard-Sur-Mer, le 30 mai 2023.

L'APE finance le transport. La Coopérative scolaire finance la moitié du séjour.

L'école maternelle demande une prise en charge par la mairie de l'autre moitié du séjour soit 532 Euros.

Le conseil municipal accepte cette prise en charge qui sera versée sur le compte de la Coopérative scolaire.

D'autre part, l'école demande la prise en charge par la mairie de la licence annuelle Educartable soit 78 Euros.

Le conseil accepte.

 Le maire,
Lucy Moreau
Lucy MOREAU